



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°977-03-24

OBJET :

Affectation du résultat
2023

MEMBRES

- EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 9
POUVOIRS : 0

VOTES

- VOIX : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à onze heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Claude VIET, Sylvette LE STRAT, Daniel AUDO, Michel POURCHASSE, Benoît ROLLAND, Bernard LE BRETON, Joseph LE BOUEDEC, Laurent GANIVET, Guénaël ROBIN

Autres personnes : MORIN Francis, Romain LEURETTE, Yann DUGENET

Secrétaire de séance : Benoît ROLLAND

Date des convocations : 15 mars 2024

Exposé des motifs :

Le comité syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte administratif qui faisait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 66 316,95 €
- Un excédent d'investissement de 119 869,91 €

Il est proposé d'affecter le résultat de l'année 2023 sur le budget 2024 de la façon suivante :

- Chapitre R001 en recettes : solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 119 869,91 €
- Chapitre R002 en recettes : solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté de 66 316,95 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°976-03-24 du 29 mars 2024 relative à l'approbation du compte administratif 2023 ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

→ Après en avoir débattu, le Comité syndical décide .

- D'approuver les affectations de résultats sur le budget 2024
- D'autoriser le Président à engager toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Locminé,
Le 29 mars 2024
Le Président,
Claude VIET

